Image not found or type unknown

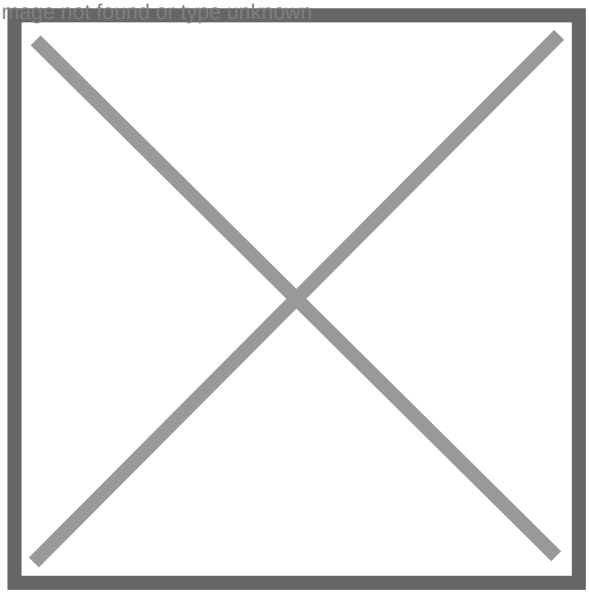

Fin CDD - prime précarité

Par **Anne84**, le **05/05/2014** à **08:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDD jusqu'à fin mai. A cause des plusieurs raisons, je ne veux pas continuer à travailler dans cette entreprise même si le patron me propose un nouveau CDD ou un CDI et pour le moment je n'ai pas une autre offre d'emploi.

Je voudrais vous demander si, dans l'hypothèse qu'il me propose un nouveau contrat et je refuse, j'aurai toujours le droit à l'indemnité de précarité (fin CDD).

Je vous remercie par avance de vos réponses!

Par **moisse**, le **05/05/2014** à **08:07**

Bonjour,
Si on vous propose un nouveau CDD, vous pouvez refuser sans perdre votre prime de précarité.
Par contre s'il s'agit d'un CDI dans des conditions similaires au CDD à échoir, le refus impliquera la perte de la prime de précarité.
En effet en l'absence de précarité, il n'y a pas lieu d'établir la prime correspondante.

Par **Anne84**, le **05/05/2014** à **14:04**

Bonjour,

Si je prends les devants et que je l'informe directement que je ne souhaite pas prolonger mon cdd sans attendre une proposition de sa part, est-ce que j'ai neanmoins droit au 10% precarité? Je souhaiterais connaître la meilleure façon de quitter un poste qui ne me convient pas sans être laisée.
Merci par avance!

Par **Lag0**, le **05/05/2014** à **17:31**

Bonjour,
Surtout ne faites rien vis à vis de l'employeur.
Si vous l'avertissez que vous ne souhaitez pas continuer dans cette entreprise, il aura alors beau jeu de vous proposer un CDI (même s'il n'avait pas l'intention de vous engager) afin d'économiser la prime de précarité.

Par **moisse**, le **06/05/2014** à **08:08**

Bonjour,
[citation]Je souhaiterais connaître la meilleure façon de quitter un poste qui ne me convient pas sans être laisée. [/citation]
En quoi êtes-vous lésée?
La prime de précarité est destinée à compenser justement la précarité de l'emploi, et non sa qualité pas plus que l'assaisonnement de vos salades.
Pas de précarité= pas de prime.
Pas d'ancienneté= pas de prime.
Pas d'enfant= pas d'allocation
....

Par **Anne84**, le **07/05/2014** à **09:29**

Merci beaucoup pour vos réponses!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés